

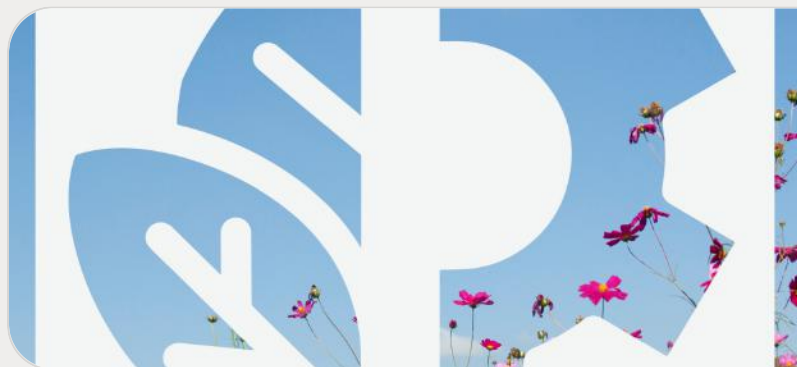
Qu'est-ce qu'une étude environnementale de site – Phase I au Québec?

L'Étude Environnementale de Site Phase I (ÉES Phase I) est un outil d'évaluation préliminaire permettant d'identifier les risques potentiels de contamination d'une propriété. Son importance est devenue fondamentale dans le processus de transaction immobilière au Québec, particulièrement lorsqu'un financement bancaire est impliqué.

 by Joel Guy



Consultez notre site web pour plus de détails



naturaconsultants.ca



Études Environnementales de Phase I | Natura Consultants

Études environnementales de Phase I rapides et fiables avec Natura Consultants.
Obtenez un rapport complet en 2 semaines pour identifier les risques de...

But de l'Évaluation Environnementale de Site – Phase I

Objectifs principaux

- Détecter les indices de contamination réelle et potentielle
- Évaluer l'impact des activités historiques et actuelles
- Identifier les risques pour les acquéreurs et prêteurs
- Prévenir les surprises coûteuses après transaction



L'ÉES Phase I vise à déterminer si les activités passées ou présentes sur un site ont pu engendrer une contamination des sols ou des eaux souterraines, constituant ainsi un risque environnemental et financier.

A photograph of a desk in an office setting. On the desk, there is a small Quebec flag on a stand, a larger Canadian flag in the background, several books (one titled 'ENVIRONMENTAL REGULATIONS'), and some papers with a pen. The scene is lit with natural light from a window on the left.

Cadre légal et normes applicables

Norme CSA Z768-01

Standard canadien officiel qui établit la méthodologie et les exigences minimales pour conduire une évaluation environnementale de site Phase I conforme.

Guide d'intervention du MELCCFP

Document de référence du Ministère de l'Environnement québécois définissant les seuils d'intervention et les critères d'évaluation spécifiques au Québec.

Exigences provinciales

Les particularités réglementaires québécoises imposent des considérations spécifiques qui s'ajoutent à la norme nationale, notamment en matière de classification des terrains.



Étapes clés d'une ÉES – Phase I

Recherche documentaire

Analyse des documents historiques, photos aériennes, cartes topographiques, titres de propriété et archives municipales pour établir l'historique d'utilisation du site.

Consultation des bases de données

Vérification des registres gouvernementaux, listes de sites contaminés, inventaires des réservoirs souterrains et dossiers d'infractions environnementales.

Visite du site et entrevues

Inspection visuelle de la propriété et des environs, documentation photographique, entretiens avec propriétaires, occupants et voisins.

Rédaction du rapport

Synthèse des observations, identification des préoccupations environnementales potentielles et recommandations, sans prélèvement d'échantillons à ce stade.

Critères déclencheurs de la Phase II

Lorsque l'ÉES Phase I identifie des indices suffisants de contamination potentielle, une Phase II devient nécessaire. Cette étape implique des travaux intrusifs comme des forages, des prélèvements et des analyses en laboratoire pour confirmer ou infirmer la présence réelle de contamination.

Principales préoccupations justifiant une Phase II:

- Présence historique d'activités industrielles à risque
- Indications de déversements ou fuites
- Présence actuelle ou passée de réservoirs souterrains
- Matériaux de remblai d'origine inconnue



Pourquoi les banques exigent-elles une ÉES Phase I?



Protection des investissements

Les institutions financières veulent s'assurer que la propriété servant de garantie n'est pas grevée de passifs environnementaux qui pourraient diminuer sa valeur ou engendrer des coûts importants de réhabilitation.



Conformité légale

Les banques doivent respecter leurs propres politiques de gestion des risques ainsi que les directives des autorités de régulation financière concernant l'évaluation des garanties immobilières.



Évaluation du risque financier

L'ÉES Phase I permet d'identifier les risques qui pourraient compromettre la capacité de remboursement de l'emprunteur en cas de coûts imprévus liés à la contamination.



Exemples concrets d'application

Cas #1:
Ancienne
station-
service

1

Une transaction immobilière a été suspendue après qu'une ÉES Phase I ait révélé la présence historique d'une station-service. La Phase II a confirmé une contamination aux hydrocarbures, permettant une renégociation du prix de vente pour inclure les coûts de décontamination.

Cas #3:
Financement
refusé

3

Une banque a refusé d'accorder un prêt commercial après qu'une ÉES Phase I ait identifié des risques environnementaux significatifs liés à un déversement non documenté sur une propriété adjacente.

Cas #2: Terrain
industriel
reconverti

2

Un promoteur a évité des pertes substantielles grâce à une ÉES Phase I qui a identifié d'anciennes activités de placage métallique. Les analyses subséquentes ont révélé une contamination aux métaux lourds nécessitant une réhabilitation coûteuse.



Conclusion : un outil incontournable de gestion du risque

Pour les acheteurs

- Protection contre les passifs environnementaux cachés
- Base solide pour la négociation du prix d'achat
- Prévention des complications légales futures

Pour les institutions financières

- Évaluation précise de la valeur des garanties
- Conformité aux exigences réglementaires
- Gestion proactive des risques de portefeuille

L'ÉES Phase I représente bien plus qu'une simple formalité administrative – c'est la première ligne de défense essentielle contre les risques environnementaux majeurs pouvant affecter la viabilité d'un projet immobilier et la sécurité des investissements au Québec.

CE QUE PROPOSE NATURA CONSULTANTS

Natura Consultants offre une expertise complète en matière d'Évaluation Environnementale de Site Phase I au Québec. Notre équipe de professionnels qualifiés vous accompagne à chaque étape du processus, de l'analyse historique à l'inspection détaillée du site, en passant par l'évaluation des risques. Nous garantissons des rapports conformes aux normes CSA Z768-01 et aux exigences du MELCC, livrés dans des délais optimaux pour faciliter vos transactions immobilières et démarches de financement. Notre approche rigoureuse vous permet d'identifier les risques potentiels et de prendre des décisions éclairées pour vos investissements.

À propos de Natura Consultants

Natura Consultants est une société de gestion de projet ancrée dans le vingt-et-unième siècle qui excelle grâce aux systèmes et processus de gestion de projet les plus avancés. Fondée en réponse au besoin croissant de notre clientèle d'obtenir des rapports environnementaux, des études de faisabilité et d'évaluation de risques complets, produits dans des délais raisonnables.

Tous nos gestionnaires de projet sont certifiés Six Sigma, assurant non seulement une gestion efficace du budget, mais aussi l'identification d'opportunités de réduction des coûts. Notre expertise en gestion de projets environnementaux et de génie civil couvre de nombreux secteurs. Nous sommes fiers d'offrir à nos clients les meilleures solutions, de manière rentable et dans les délais impartis.

En tant qu'ingénieurs spécialisés en environnement, nos gestionnaires de projet garantissent que vos rapports répondent aux normes les plus rigoureuses en vigueur. Notre société a reçu de nombreuses distinctions de la part des développeurs immobiliers, gestionnaires de stations-service et gestionnaires immobiliers. Nos rapports sont reconnus et acceptés par toutes les institutions financières, incluant la BDC.

Notre couverture d'assurance professionnelle est un élément clé de notre offre de services. En tant que cabinet de consultants spécialisés dans les études environnementales, nous savons à quel point il est important d'être bien protégés contre les risques potentiels liés à notre activité.

C'est pourquoi nous avons souscrit une assurance professionnelle complète, qui nous permet de travailler en toute sérénité et de garantir à nos clients la fiabilité de nos prestations. Cette assurance couvre notamment les dommages matériels, corporels et immatériels qui pourraient résulter de nos interventions, ainsi que notre responsabilité civile professionnelle.

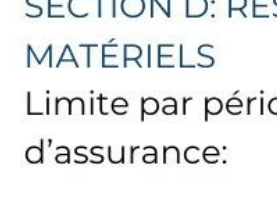
Grâce à cette couverture, nos clients peuvent avoir l'esprit tranquille et se concentrer sur la réalisation de leurs projets en toute confiance. Ils savent que s'il devait y avoir un problème, notre assurance prendrait en charge les éventuels frais ou indemnités.



DECLARATIONS

	NUMÉRO DE POLICE D'ASSURANCE :	PSM0039862990
	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE UNIQUE :	B087523C9N5047, B087523C9N5051, B087523C9N5053 AND B71430NE5T2366368
	L'ASSURÉ :	9399 2972 QUEBEC INC
	ADRESSE :	81a Rue Saint Vincent, Unité 102 Sainte-Agathe-des-Monts, QC J8C 2A5 Canada
	NOM DE L'INTERMÉDIAIRE CANADIEN AGRÉÉ :	JUSTe Underwriting
	LES SOUSCRIPTEURS :	Souscrit par les souscripteurs du Lloyd's et autres assureurs
	DATE D'ENTRÉE EN VIGEUR :	00 h 01, heure normale locale le 18 Jan 2024
	DATE D'EXPIRATION :	00 h 01, heure normale locale le 18 Jan 2025
	SOMME TOTAL À PAYER :	CAD2,960,00
	Ventilation comme suit :	
	Prime :	CAD2,680,00
	Frais d'administration de la police :	CAD280,00
	ACTIVITÉS COMMERCIALES :	CONSULTANT EN GESTION, tel que plus amplement décrits dans le formulaire de demande daté du 15 Jan 2024 ainsi qu'archivé par CFC Underwriting Limited
	ACTION EN JUSTICE :	Mondiale, mais Canada uniquement en ce qui concerne la CLAUSE D'ASSURANCE 6
	PORTÉE TERRITORIALE :	Mondiale, mais Canada uniquement en ce qui concerne la CLAUSE D'ASSURANCE 6
	DATE RÉTROACTIVE :	18 Jan 2024
	PÉRIODE D'ATTEINTE À LA RÉPUTATION :	12 mois
	PÉRIODE D'INDEMNISATION :	12 mois en ce qui concerne la CLAUSE D'ASSURANCE 2 (SECTION F uniquement); et 12 mois en ce qui concerne la CLAUSE D'ASSURANCE 5
	FRANCHISE DE TEMPS :	8 heures
	PÉRIODE DE DÉCLARATION ÉTENDUE FACULTATIVE :	5 ans pour CAD3,095,00 (payable uniquement si vous choisissez d'exercer cette option)
	GROUPE DE FOURNISSEURS AGRÉÉS EN MATIÈRE DE RÉCLAMATIONS :	Dolden Wallace Folick Fasken Martineau Kivu Consulting CrowdStrike Cytelligence Symantec CFC Underwriting Limited newclaims@cfcunderwriting.com
	LIGNE DE SOUTIEN D'URGENCE POUR DES INCIDENTS CYBER :	Lorsqu'un incident cyber réel ou soupçonné survient, veuillez appeler notre équipe d'intervention en cas d'incident cyber à ce numéro de téléphone d'urgence sans frais : 1 800 607-1355 ou envoyer un email à cyberclaims@cfcunderwriting.com
	SERVICE DE CONSULTATION JURIDIQUE TÉLÉPHONIQUE :	DWF Claims : 647 256 3666
	LIBELLÉ :	PRO CAN V2.0

Numéro de référence Unique: B087523C9N5047, B71430NE5T2466368, B087524C9N5053, B087524C9N5051
©1999-2025 CFC Underwriting Ltd. Tous Droits Réservés



DECLARATIONS

CLAUSE D'ASSURANCE 1: RESPONSABILITÉ CIVILE AU TITRE DES SERVICES PROFESSIONNELS
TOUTES SECTIONS COMBINÉES

Limite par période d'assurance:	CAD2,000,000	au total
---------------------------------	--------------	----------

SECTION A: ERREURS ET OMISSIONS

Limite par période d'assurance:	CAD2,000,000	au total, frais et dépenses inclus
---------------------------------	--------------	------------------------------------

Limite d'assurance:	CAD2,000,000	par réclamation, frais et dépenses inclus
Franchise:	CAD1,000	par réclamation, frais et dépenses inclus

SECTION B: RUPTURE DE CONTRAT

Limite par période d'assurance:	CAD2,000,000	au total, frais et dépenses inclus
---------------------------------	--------------	------------------------------------

Limite d'assurance:	CAD2,000,000	par réclamation, frais et dépenses inclus
Franchise:	CAD1,000	par réclamation, frais et dépenses inclus

SECTION C: RESPONSABILITÉ DU FAIT D'AUTRUI RELATIVE AUX SOUS-TRAITANTS

Limite par période d'assurance:	CAD2,000,000	au total, frais et dépenses inclus
---------------------------------	--------------	------------------------------------

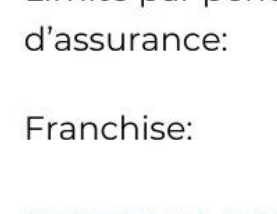
Limite d'assurance:	CAD2,000,000	par réclamation, frais et dépenses inclus
Franchise:	CAD1,000	par réclamation, frais et dépenses inclus

SECTION D: RESPONSABILITÉ CIVILE POUR PRÉJUDICES CORPORELS ET DOMMAGES MATÉRIELS

Limite par période d'assurance:	CAD2,000,000	au total, frais et dépenses inclus
---------------------------------	--------------	------------------------------------

Limite d'assurance:	CAD2,000,000	par réclamation, frais et dépenses inclus
Franchise:	CAD1,000	par réclamation, frais et dépenses inclus

Numéro de référence Unique: B087524C9N5047, B71430NE5T2466368, B087524C9N5053, B087524C9N5051
©1999-2025 CFC Underwriting Ltd. Tous Droits Réservés



SECTION E: VIOLATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
TOUTES SECTIONS COMBINÉES

Limite par période d'assurance:	CAD2,000,000	au total, frais et dépenses inclus
---------------------------------	--------------	------------------------------------

Limite d'assurance:	CAD2,000,000	par réclamation, frais et dépenses inclus
Franchise:	CAD1,000	par réclamation, frais et dépenses inclus

SECTION F: RESPONSABILITÉ CIVILE EN MATIÈRE DE POLLUTION

Limite par période d'assurance:	CAD2,000,000	au total, frais et dépenses inclus
---------------------------------	--------------	------------------------------------

Limite d'assurance:	CAD2,000,000	par réclamation, frais et dépenses inclus
Franchise:	CAD1,000	par réclamation, frais et dépenses inclus

SECTION G: COÛTS RÉGLEMENTAIRES ET AMENDES

Limite par période d'assurance:	CAD2,000,000	au total, frais et dépenses inclus
---------------------------------	--------------	------------------------------------

Limite d'assurance:	CAD2,000,000	par réclamation, frais et dépenses inclus
Franchise:	CAD1,000	par réclamation, frais et dépenses inclus

SECTION H: MALHONNÉTÉTÉ D'EMPLOYES

Limite par période d'assurance:	CAD2,000,000	au total, frais et dépenses inclus
---------------------------------	--------------	------------------------------------

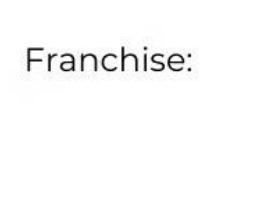
Limite d'assurance:	CAD2,000,000	par réclamation, frais et dépenses inclus
Franchise:	CAD1,000	par réclamation, frais et dépenses inclus

SECTION I: INDEMNITÉ POUR LES FRAIS RETENUS

Limite par période d'assurance:	CAD2,000,000	au total
---------------------------------	--------------	----------

Limite d'assurance:	CAD2,000,000	par réclamation
Franchise:	CAD1,000	par réclamation

Numéro de référence Unique: B087524C9N5047, B71430NE5T2466368, B087524C9N5053, B087524C9N5051
©1999-2025 CFC Underwriting Ltd. Tous Droits Réservés



CLAUSE D'ASSURANCE 2: CYBERNÉTIQUE ET VIE PRIVÉE
TOUTES SECTIONS COMBINÉES

Limite par période d'assurance:	CAD250,000	au total
---------------------------------	------------	----------

SECTION A: RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DES RÉSEAUX ET DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Limite par période d'assurance:	CAD250,000	au total, frais et dépenses inclus
---------------------------------	------------	------------------------------------

Franchise:	CAD2,500	par réclamation, frais et dépenses inclus
------------	----------	---

SECTION B: COÛTS DE RÉPONSE AUX INCIDENTS

Limite par période d'assurance:	CAD250,000	au total
---------------------------------	------------	----------

Franchise:	CAD0	par réclamation
------------	------	-----------------

SECTION C: COÛTS DES FRAIS LÉGAUX, DE L'INVESTIGATION ET DES FUITES CYBERNÉTIQUES RELATIVES À LA GESTION

Limite par période d'assurance:	CAD250,000	au total
---------------------------------	------------	----------

Franchise:	CAD2,500	par réclamation
------------	----------	-----------------

SECTION D: EXTORSION

Limite par période d'assurance:	CAD250,000	au total
---------------------------------	------------	----------

Franchise:	CAD2,500	par réclamation
------------	----------	-----------------

SECTION E: DOMMAGES AU SYSTÈME ET COÛTS DE RECTIFICATION

Limite par période d'assurance:	CAD250,000	au total
---------------------------------	------------	----------

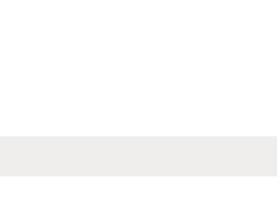
Franchise:	CAD2,500	par réclamation
------------	----------	-----------------

SECTION F: INTERRUPTION DES ACTIVITÉS DUE AU SYSTÈME INFORMATIQUE ET ATTEINTE À LA RÉPUTATION

Limite par période d'assurance:	CAD250,000	au total
---------------------------------	------------	----------

Franchise:	CAD2,500	par réclamation
------------	----------	-----------------

Numéro de référence Unique: B087524C9N5047, B71430NE5T2466368, B087524C9N5053, B087524C9N5051
©1999-2025 CFC Underwriting Ltd. Tous Droits Réservés



SECTION G: COÛTS DE PRÉPARATION DES RÉCLAMATIONS
TOUTES SECTIONS COMBINÉES

Limite par période d'assurance:	CAD25,000	au total
---------------------------------	-----------	----------

Franchise:	CAD0	par réclamation
------------	------	-----------------

CLAUSE D'ASSURANCE 3: CYBERCRIMINALITÉ

TOUTES SECTIONS COMBINÉES

Limite par période d'assurance:	CAD100,000	au total
---------------------------------	------------	----------

SECTION A: FRAUDE DE TRANSFERT DE FONDS

Limite par période d'assurance:	CAD100,000	au total
---------------------------------	------------	----------

Franchise:	CAD2,500	par réclamation
------------	----------	-----------------

SECTION B: VOL DE FONDS ENTIERCÉS

Limite par période d'assurance:	CAD100,000	au total
---------------------------------	------------	----------

Franchise:	CAD2,500	par réclamation
------------	----------	-----------------

SECTION C: FRAUDE PAR PAIEMENT DE CLIENT

Limite par période d'assurance:	CAD50,000	au total
---------------------------------	-----------	----------

Franchise:	CAD2,500	par réclamation
------------	----------	-----------------

SECTION D: PIRATAGE TÉLÉPHONIQUE

Limite par période d'assurance:	CAD50,000	au total
---------------------------------	-----------	----------

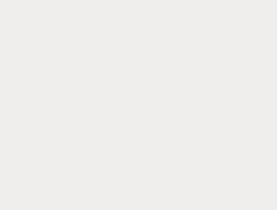
Franchise:	CAD2,500	par réclamation
------------	----------	-----------------

CLAUSE D'ASSURANCE 4: RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE COMMERCIALE
SECTION A: RESPONSABILITÉ CIVILE POUR PRÉJUDICES CORPORELS ET DOMMAGES MATÉRIELS

Limite d'assurance:	CAD2,000,000	par réclamation, frais et dépenses inclus
---------------------	--------------	---

Franchise:	CAD1,000	par réclamation, frais et dépenses inclus
------------	----------	---

Numéro de référence Unique: B087524C9N5047, B71430NE5T2466368, B087524C9N5053, B087524C9N5051
©1999-2025 CFC Underwriting Ltd. Tous Droits Réservés



SECTION B: DOMMAGES AUX CONTENUS GÉNÉRAUX

Montant assuré:	CAD27,000	par réclamation, sous-limité comme indiqué dans la page de déclarations séparée au verso
-----------------	-----------	--

Franchise:	CAD1,000	par réclamation
------------	----------	-----------------

SECTION C: CONTENU PORTABLE

Montant assuré:	CAD2,000	par réclamation
-----------------	----------	-----------------

Franchise:	CAD1,000	par réclamation
------------	----------	-----------------

SECTION D: DOMMAGES AUX MARCHANDISES

AUCUNE COUVERTURE

SECTION E: COUVERTURE ADDITIONNELLE POUR LE CONTENU GÉNÉRAL ET LES MARCHANDISES

AUCUNE COUVERTURE

SECTION F: COÛTS SUPPLÉMENTAIRES

AUCUNE COUVERTURE

SECTION G: REFOULEMENT DES ÉCOUTS

AUCUNE COUVERTURE

SECTION H: DESTRUCTION OU DISPARITION DE CONTENU RÉSULTANT D'UN ACTE DE MALHONNÉTÉTÉ D'UN EMPLOYÉ

AUCUNE COUVERTURE

SECTION I: BIENS NOUVELLEMENT ACQUIS OU CONSTRUITS

AUCUNE COUVERTURE

SECTION J: NORME ET RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION

AUCUNE COUVERTURE

CLAUSE D'ASSURANCE 6: INTERRUPTION DES AFFAIRES

SECTION A: Perte Réelle Subie

Montant total assuré:	CAD4,000	sous-limité comme indiqué dans la page de déclarations séparée au verso
-----------------------	----------	---

Franchise:	CAD1,000	par réclamation
------------	----------	-----------------

Numéro de référence Unique: B087524C9N5047, B71430NE5T2466368, B087524C9N5053, B087524C9N5051
©1999-2025 CFC Underwriting Ltd. Tous Droits Réservés

SECTION B: REVENUS LOCATIFS

Montant total assuré:	CAD25,000	sous-limité comme indiqué dans la page de déclarations séparée au verso
-----------------------	-----------	---

Franchise:	CAD1,000	par réclamation
------------	----------	-----------------

SECTION C: FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

Montant total assuré:	CAD25,000	sous-limité comme indiqué dans la page de déclarations séparée au verso
-----------------------	-----------	---

Franchise:	CAD1,000	par réclamation
------------	----------	-----------------

SECTION D: BIENS NOUVELLEMENT ACQUIS OU CONSTRUITS

Montant total assuré:	CAD25,000	
-----------------------	-----------	--

Franchise:	CAD1,000	par réclamation
------------	----------	-----------------

SECTION E: HONORAIRES PROFESSIONNELS

Montant total assuré:	CAD25,000	
-----------------------	-----------	--

Franchise:	CAD1,000	par réclamation
------------	----------	-----------------

CLAUSE D'ASSURANCE 7: FRAIS JURIDIQUES

TOUTES SECTIONS COMBINÉES

Limite par période d'assurance:	CAD100,000	au total
---------------------------------	------------	----------

SECTION A: LITIGES CONTRACTUELS

Limite par période d'assurance:	CAD100,000	au total, frais et dépenses inclus
---------------------------------	------------	------------------------------------

Limite d'assurance:	CAD50,000	par réclamation, frais et dépenses inclus
Franchise:	CAD500	par réclamation, frais et dépenses inclus

SECTION B: LITIGES EN MATIÈRE D'EMPLOI

Limite par période d'assurance:	CAD100,000	au total, frais et dépenses inclus
---------------------------------	------------	------------------------------------

Limite d'assurance:	CAD50,000	par réclamation, frais et dépenses inclus
Franchise:	CAD500	par réclamation, frais et dépenses inclus

Numéro de référence Unique: B087524C9N5047, B71430NE5T2466368, B087524C9N5053, B087524C9N5051
©1999-2025 CFC Underwriting Ltd. Tous Droits Réservés

SECTION C: POURSUITES PÉNALES

Limite par période d'assurance:	CAD100,000	au total, frais et dépenses inclus
---------------------------------	------------	------------------------------------

Limite d'assurance:	CAD50,000	par réclamation, frais et dépenses inclus
Franchise:	CAD500	par réclamation, frais et dépenses inclus

SECTION D: LITIGES EN MATIÈRE DE BIENS

Limite par période d'assurance:	CAD100,000	au total, frais et dépenses inclus
---------------------------------	------------	------------------------------------

Limite d'assurance:	CAD50,000	par réclamation, frais et dépenses inclus
Franchise:	CAD500	par réclamation, frais et dépenses inclus

SECTION E: LITIGES FISCAUX

Limite par période d'assurance:	CAD100,000	au total, frais et dépenses inclus
---------------------------------	------------	------------------------------------

Limite d'assurance:	CAD50,000	par réclamation, frais et dépenses inclus
Franchise:	CAD500	par réclamation, frais et dépenses inclus

SECTION F: PRÉJUDICES CORPORELS

Limite par période d'assurance:	CAD100,000	au total, frais et dépenses inclus
---------------------------------	------------	------------------------------------

Limite d'assurance:	CAD50,000	par réclamation, frais et dépenses inclus
Franchise:	CAD500	par réclamation, frais et dépenses inclus

CLAUSE D'ASSURANCE 8: RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

AUCUNE COUVERTURE

CLAUSE D'ASSURANCE 9: ATTÉNUATION DES PERTES

Limite par période d'assurance:	CAD2,000,000	au total
---------------------------------	--------------	----------

Franchise:	CAD1,000	par réclamation
------------	----------	-----------------

Numéro de référence Unique: B087524C9N5047, B71430NE5T2466368, B087524C9N5053, B087524C9N5051
©1999-2025 CFC Underwriting Ltd. Tous Droits Réservés

Natura Consultants offre des services d'évaluation environnementale et est disponible pour répondre à vos questions via courriel, téléphone ou en personne à Sainte-Agathe-des-Monts.

Contactez-nous

Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions concernant nos services d'évaluation environnementale.

Courriel: info@naturaconsultants.ca

Téléphone: 819-410-3252

Adresse: 81A, unité 102, rue St-Vincent, Sainte-Agathe-des-Monts, QC

N'hésitez pas à nous contacter pour discuter de vos besoins en matière d'évaluation environnementale ou pour obtenir un devis personnalisé.

